

Kraus détient le secret des toutes dernières tendances sur la mode des revêtements de sol

Secteur canadien des revêtements de sol

Voyez ce que les nouveaux styles de Kraus peuvent apporter à votre maison
krausflooring.com

Vol. 1

DU 15 JUIN AU 15 SEPTEMBRE 2009

N° 1

KRAUS ADOPTE DES MESURES DE STIMULATION

Ces mesures budgétaires feront bénéficier les consommateurs d'un rabais de 30 % grâce à une offre équivalente au crédit d'impôt fédéral

**RECHERCHEZ
CETTE ÉTIQUETTE
SUR TOUS LES
PRODUITS
ADMISSIBLES DE
KRAUS^{MD}**

En vertu d'une décision sans précédent, Kraus et des détaillants en accord avec elle prennent des mesures de stimulation équivalentes au crédit d'impôt fédéral pour le marché de la rénovation domiciliaire et accordent un rabais de 15 % sur la plupart des styles résidentiels. Ces mesures, combinées au crédit d'impôt fédéral, offrent aux consommateurs des prix promotionnels de 30 % inférieurs au prix de détail ordinaire. Les prix promotionnels sont en vigueur jusqu'au 15 septembre 2009.

« Nous sommes heureux de faire notre part afin de stimuler l'économie en offrant un rabais correspondant au crédit de 15 % proposé par le gouvernement, déclare Brad Vollrath, président de Kraus Canada. Selon le gouvernement fédéral, les allègements fiscaux et les rénovations domiciliaires contribuent à stimuler l'économie canadienne. Nous sommes parfaitement d'accord avec cette opinion. Ces mesures visent à activer la demande de projets de rénovation domiciliaire, qui ont un impact important sur l'économie à plus grande échelle. Nous désirons les appuyer et donner aux consommateurs une raison d'agir dès maintenant pour qu'ils entreprennent les projets de rénovations domiciliaires auxquels ils songeaient depuis un certain temps. Il s'agit d'un investissement que nous sommes prêts à faire pour aider à stimuler l'économie ».

**KRAUS ADOPTE
DES MESURES
DE STIMULATION**

15% **Canada**
DE CRÉDIT
D'IMPÔT FÉDÉRAL
+
15% DE RABAIS DE
KRAUS

**Réduction totale sur
30 % PDSF**



Pour sa part, Jim Larsen, vice-président aux ventes, s'est exprimé en ces termes : « Je suis très heureux que ces mesures aient remporté un appui unanime de la part de nos effectifs de vente. Après avoir tenu des conversations avec quelques-uns de nos détaillants en accord avec nous, je suis persuadé que cette offre de stimulation aura un grand impact sur l'économie des revêtements de sol au Canada. »

Les détails sur le crédit d'impôt fédéral pour la rénovation domiciliaire sont disponibles à l'adresse
www.cra-arc.gc.ca/gncy/bdgt/2009